



Bordeaux, le 24 août 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Canicule : alerte « orange » en Gironde

Au vu des conditions météorologiques et en concertation avec l'Agence Régionale de la Santé et Météo-France, le préfet de la Gironde a décidé de placer le département en « **alerte canicule orange** » au moins jusqu'à dimanche matin. Les températures pourraient en effet atteindre les 21 °C cette nuit et dépasser les 38 °C demain dans la journée.

Conformément aux dispositions du plan départemental de gestion de la canicule, le préfet a mis en pré-alerte les services d'urgence et les services de secours du département. Il a également demandé au conseil départemental de mettre en alerte les établissements accueillant des personnes âgées dépendantes et aux mairies d'activer les cellules de veilles communales dans le but d'assurer la coordination des actions menées sur le terrain, telles que l'accueil des personnes vulnérables dans des locaux rafraîchis, l'appui auprès des services d'aide à domicile, l'installation de points de distribution d'eau, l'extension des horaires d'ouverture des piscines municipales, ou encore l'activation, pour les communes qui en disposent, d'un numéro vert communal.

Le préfet appelle chacun à la plus grande vigilance. Le danger est plus grand pour les personnes âgées, les personnes atteintes de maladies chroniques ou de troubles de la santé mentale, les personnes qui prennent régulièrement des médicaments et les personnes isolées.

Il rappelle qu'en période de canicule, il est important d'adopter les bons gestes et de suivre les recommandations suivantes :

- maintenez votre logement frais (fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais) ;
- buvez régulièrement et fréquemment de l'eau ;
- rafraîchissez-vous et mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour (notamment le visage et les avants bras) ;
- passez plusieurs heures par jour dans un lieu frais (cinéma, bibliothèque municipale ...) ;
- évitez de sortir aux heures les plus chaudes et de pratiquer une activité physique ;
- pensez à donner régulièrement de vos nouvelles à vos proches et, si nécessaire demandez l'aide.

Il est par ailleurs impératif d'éviter toute activité susceptibles de déclencher des feux de végétaux.

Toutes les recommandations pour se protéger contre les fortes chaleurs sont consultables sur le site internet du ministère des affaires sociales et de la santé www.sante.gouv.fr et des services de l'État en Gironde : www.gironde.gouv.fr.

Pour tous renseignements supplémentaires, des numéros verts ont été mis à votre disposition :

- le 0800 06 66 66, un centre d'appels téléphoniques nationaux « canicule infoservices » ;
- le 0800 00 33 33, un numéro vert « personnes âgées » du Conseil Départemental.